



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de la note d'information

La société de gestion **SAHAM CAPITAL GESTION S.A** porte à la connaissance du public le visa, par l'AMMC, de la note d'information du FCP :

HORIZON AL BARAKA

En conséquence de quoi, la société de gestion SAHAM CAPITAL GESTION S.A informe le public des modifications apportées à l'OPCVM précité.

Le tableau suivant précise le numéro du nouveau visa octroyé à la note d'information de cet OPCVM en date du **29/12/2025**, ainsi que la nature des modifications apportées :

OPCVM	Numéro de visa de la note d'information	Champs	Anciennes dispositions	Nouvelles dispositions
FCP HORIZON AL BARAKA	VP25190	Dénomination sociale	AL BARAKA ACTION	HORIZON AL BARAKA
		Etablissement de gestion	SOGECAPITAL PLACEMENT	SAHAM CAPITAL GESTION
		Société de gestion	SOGECAPITAL GESTION	SAHAM CAPITAL GESTION
		Etablissement dépositaire	SGMB	SAHAM BANK
		Etablissements commercialisateurs	Réseau Société Générale Marocaine des banques / SOGECAPITAL GESTION	Réseau SAHAM BANK/ SAHAM CAPITAL GESTION
		Modalités de souscription et de rachat	Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous : • Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.	Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous : • les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de SAHAM BANK ou au siège de SAHAM CAPITAL GESTION au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.
		COMMISSIONS ET FRAIS	-Les commissions de souscription s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont une part incompressible acquise au FCP de 0,5% -Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés dont une part incompressible acquise au FCP de 0,5%	-Les commissions de souscription s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont une part incompressible acquise au FCP de 0,3% - Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés dont une part incompressible acquise au FCP de 0,2%

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II-2-L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que le règlement de gestion, la note d'information de l'OPCVM susmentionné sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de :

SAHAM CAPITAL GESTION sise à Casablanca, 55 bd Abdelmoumen

Tél : 05 22 98 43 10 Fax : 0522 26 40 25